



HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG  
 DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES  
 TECHNICIEN HOSPITALIER  
 Installation et Maintenance thermique et climatique

Epreuve orale du 20/09/2024

rappel

Admissibilité	Epreuve 1	Epreuve 2	Coeff 4 TOTAL / 80
	40 points	40 points	

Admission	Exposé sur le parcours professionnel	Exposé sur le projet professionnel	Connaissances administratives générales et compétences métier	Expression orale	TOTAL / 20	Coeff 4 TOTAL / 80
	4 points	4 points	8 points	4 points		

	Admissibilité	Admission	TOTAL / 160

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.  
 Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 80 sur 160 pourront seuls être déclarés admis.